

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

## Extrait du procès-verbal des Décisions du Bureau Communautaire

Nombre de :

- Membres du Bureau en exercice : 29
- Membres présents : 26
- Membres absents : 3

**SEANCE DU  
Mercredi 2 février 2022**

### Point 5

#### **CULTURE - Harmonisation des tarifs des médiathèques intercommunales et adoption du règlement intérieur**

Suite à l'approbation du Contrat territoire lecture, la prochaine étape du développement du réseau des médiathèques est la mise en place d'une carte commune et la nécessaire harmonisation, notamment des tarifs et des modalités de prêt, qui l'accompagne. L'objet de la présente note est d'en fixer les modalités.

- **Harmonisation des dénominations**

A l'instar des autres médiathèques et de la future médiathèque de Gerstheim, il est proposé d'harmoniser la dénomination en médiathèque pour toutes les structures intercommunales. La bibliothèque intercommunale de Rhinau deviendrait donc la médiathèque intercommunale de Rhinau. Ce titre de médiathèque peut être utilisé dès lors qu'un lieu propose des CD et DVD en prêt, ce qui est le cas pour Rhinau. Il ne s'agit pas d'un changement majeur mais uniquement une simplification de la dénomination.

- **Harmonisation des abonnements et des modalités de prêt**

Il est proposé de ne plus créer de différenciation par support. L'abonnement permet d'emprunter 20 documents dans chaque structure pour une durée d'1 mois.

- **Tarifs des cotisations**

Situation actuelle : Gratuité jusqu'à 18 ans dans les 3 sites en ce qui concerne l'abonnement imprimés. Tarifs allant de 5 à 20 euros à Benfeld et de 7,30 à 22,90 euros à Erstein et de 8 euros à Rhinau.

Concernant les recettes, les derniers chiffres stables datent de 2018 (avant le piratage d'Erstein et la pandémie) et étaient déjà en baisse régulière :

Encaissements de l'année 2018 (année de référence avant le piratage d'Erstein et la pandémie) :

	Cotisations	Autres
Benfeld	7 260 €	1 850 €
Erstein	13 150 €	877 €
Rhinau	1 250 €	Néant

Total cotisations 2018 : 21 600 euros.

Concernant la cotisation, l'option de la gratuité ayant été écartée en commission Culture et Tourisme, **il est proposé de valider l'option 2 bis qui permet la conservation des recettes générées par les abonnements**

mais ne doit pas avoir une augmentation trop forte pour Rhinau et Benfeld.

<b>Option 1</b>	<b>Gratuité pour tous</b> (avec conservation des pénalités de retard)	<b>Avantages :</b> plus grande égalité d'accès, facilité de gestion, message politique fort <b>Inconvénients :</b> perte de recettes pour la collectivité
<b>Option 2</b>	<b>10 euros</b> <b>Gratuité</b> pour les moins de 25 ans, les plus de 65 ans, les étudiants, les personnes à la recherche d'un emploi, les personnes atteintes d'un handicap (sur présentation d'un justificatif)	<b>Avantages :</b> conservation d'une partie des recettes, facilité d'accès pour les revenus les plus faibles, tarifs attractifs pour tous.
<b>Option 2 bis</b>	<b>12 euros</b> <b>Tarif réduit à 6 euros</b> pour les moins de 25 ans, les plus de 65 ans, les étudiants, les personnes à la recherche d'un emploi, les personnes atteintes d'un handicap (sur présentation d'un justificatif) Gratuité pour les moins de 18 ans	<b>Avantages :</b> meilleure préservation des recettes <b>Inconvénients :</b> Représente une augmentation des tarifs pour les abonnés de Rhinau et les tarifs réduits de Benfeld mais qui reste modérée
<b>Option 3</b>	<b>20 euros</b> <b>Tarif réduit à 10 euros</b> pour les moins de 25 ans, les plus de 65 ans, les étudiants, les personnes à la recherche d'un emploi, les personnes atteintes d'un handicap (sur présentation d'un justificatif) Gratuité pour les moins de 18 ans	<b>Avantages :</b> augmentation des recettes <b>Inconvénients :</b> actuellement tous les tarifs réduits applicables sont inférieurs à 10 euros. Hausse très importante par rapport au tarif actuel de Rhinau qui est de 8 euros. Risque de perdre des abonnés et d'être contreproductif pour la reconquête des publics aux revenus les plus faibles

Conservation du prêt gratuit aux collectivités

Conservation du prêt gratuit aux touristes (avec photocopie de la carte d'identité et dépôt d'un chèque de caution de 100€)

- **Autres tarifs**

- Indemnités de retard :

- \* Premier rappel de courtoisie à compter du 8<sup>ème</sup> jour de retard. Ce rappel n'engendre aucune pénalité pour l'usager.

- \* Deuxième rappel à compter du 15<sup>ème</sup> jour de retard. Pénalité forfaitaire de 1 euro par foyer. Cette indemnité forfaitaire permet de compenser le coût de traitement de ces deux rappels.

- \* Troisième et dernier rappel à compter du 28<sup>ème</sup> jour de retard par lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce rappel engendre une pénalité forfaitaire de 6 euros par foyer pour compenser le coût d'envoi d'un recommandé.

- \* Facturation des documents non rendus au bout d'un mois après l'édition du 3<sup>ème</sup> rappel. (soit après 2 mois de retard)

- Carte perdue : 2 €
- Remboursement des documents perdus/abimés
- Livre, CD, partition : 15€
- DVD, jeux, Butai : 30€
- Liseuse/tablette : 100 €
- Vente des documents retirés du fonds : 1€ le document

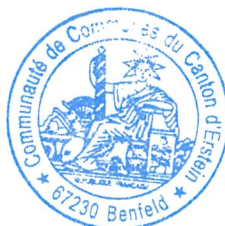
**Il est proposé de rendre les nouveaux tarifs effectifs au 1<sup>er</sup> mars 2022.**

- **Règlement intérieur** : Il est nécessaire de mettre à jour et d'harmoniser le règlement intérieur des médiathèques intercommunales.

Il vous est proposé de valider la proposition de règlement intérieur jointe en annexe.

**Après délibération, le Bureau des Maires décide à l'unanimité de valider :**

- l'harmonisation des dénominations en médiathèque intercommunale pour Rhinau ;
- le choix du montant de la cotisation demandée aux usagers (option 2 bis) et des autres tarifs effectifs au 1<sup>er</sup> mars 2022 ;
- la proposition de règlement intérieur (avec notamment l'harmonisation des abonnements et des modalités de prêts).



Pour extrait conforme  
Fait à BENFELD le 3 février 2022  
Le Président,  
Stéphane SCHAAL